Lettre n° 028-2022

Rennes, le 7 mars 2022

Objet: Hausse historique du prix du gazole

Revenir aux fondamentaux de la Politique Commune des Pêches

Monsieur le Commissaire,

La hausse historique du prix du gazole, notamment en raison de la guerre en Ukraine, est la preuve, si tant est qu'il en fallait une de plus après le COVID, le BREXIT et le réchauffement climatique, que le monde est devenu incertain.

Dans la mesure où tout est devenu possible, la Politique Commune des Pêches (PCP) et le fonds qui lui vient en appui, le FEAMPA, ne répondent plus aux nouveaux enjeux de la filière pêche européenne. Le contexte nous amenant à envisager et anticiper le pire, il est donc vital de réformer la PCP en profondeur. La PCP doit se doter d'outils pour répondre aux crises. Mais elle doit aussi revenir à ses fondamentaux : Assurer la sécurité alimentaire des citoyennes et des citoyens de l'Union Européenne en garantissant la durabilité des pêcheries.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le prix du gazole pêche a pratiquement doublé en quinze jours au point de remettre en cause la pérennité de nos entreprises et les revenus de leurs salariés. Plus que jamais, la transition vers une motorisation décarbonée des navires de pêche est nécessaire. Dans la mesure où notre filière pourra difficilement y parvenir par ses propres moyens, cette transition est une formidable occasion pour l'Union Européenne de porter un projet pour l'ensemble de ses pêcheurs et montrer ainsi aux britanniques qu'ils n'auraient pas dû quitter le navire.

La nouvelle PCP doit prendre en compte les bouleversements que nous vivons et il faut sans attendre assouplir les règles actuelles. Monsieur le Commissaire, ce courrier n'est pas un appel à l'aide mais une exigence en retour des efforts déployés par les pêcheurs européens depuis 20 ans pour contribuer à la souveraineté alimentaire de nos concitoyennes et concitoyens.

Espérant vous avoir convaincu de la gravité de la situation et de la nécessité que l'UE soit au rendezvous des bouleversements de l'histoire, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire européen, l'expression de notre considération distinguée.

> Le Président du CRPMEM de Bretagne Olivier LE NEZET

**Destinataire**:

Monsieur le Commissaire européen aux Affaires maritimes et à la Pêche Virginijus SINKEVICIUS